

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 4 NOVEMBRE 2011

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 4 novembre 2011 à vingt heures, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Messieurs LEGRAND, PIERRAIN, SEGURA, BARRAULT, FOURNIER, Mesdames ADT-GUILBERT, DECHELLE, Mademoiselle CHAILLOT.

Absents excusés : Monsieur ANGLADE, Monsieur ALLOUCHE.

Pouvoirs donnés : Monsieur ANGLADE donne pouvoir à Monsieur PIERRAIN, Monsieur ALLOUCHE donne pouvoir à Monsieur LEGRAND

Secrétaire de séance : Mademoiselle Fabienne CHAILLOT.

DELIBERATIONS :

2011-29 : Rapport d'activité de la CAMVS

2011-30 : Rapport d'activité du SIESM

2011-31 : Taux de la taxe d'aménagement

2011-32 : Contrat d'assurance des risques statutaires

2011-33 : Participation aux frais de scolarité

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAMVS (délibération)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CAMVS, une délibération est prise qui lui sera communiquée.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIESM (délibération)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SIESM, une délibération est prise qui lui sera communiquée.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT EN REMPLACEMENT DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (délibération)

Après explications par Monsieur SEGURA, la commune propose un taux de 5 % pour cette taxe d'aménagement, une délibération est prise à l'unanimité.

CDG : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (délibération)

Monsieur SEGURA explique que le contrat d'assurance statutaire couvre les risques financiers encourus par la commune à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Ce contrat est actuellement souscrit auprès du Centre De Gestion de Seine et Marne (CDG77) et arrive à échéance le 31/12/2012.

Le CDG va procéder à une mise en concurrence par appel d'offres. La durée du marché à souscrire sera à nouveau de 4 ans. Il convient de leur confier le soin d'agir pour le compte de la commune dans le cadre de cette mise en concurrence. Il est à noter que la commune garde la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au Contrat-Groupe si les conditions obtenues ne nous convenaient pas. Une délibération est prise à l'unanimité en faveur de cette décision.

INSTRUCTION DES DOSSIER DE RSA (délibération)

Monsieur le Maire présente une demande du Conseil Général concernant le traitement et l'instruction des demandes de RSA. Le Conseil d'administration du CCAS, donc la commune, décide de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de RSA n'ayant pas les moyens d'assurer de manière qualitative l'accueil des bénéficiaires potentiel du RSA. Une délibération à l'unanimité est prise.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE (délibération)

La Commune, sur présentation du Maire, accepte de voter une participation aux frais de scolarité pour un montant de 77 euros pour les élèves de la 6^{ème} à 16 ans. Cette participation sera reconduite chaque année dans les mêmes conditions, sauf décision contraire. Une délibération à l'unanimité est prise.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER DU CHEMIN DES NOIREAUX

Monsieur ALLOUCHE, absent excusé, expliquera au prochain conseil l'état d'avancement du dossier du chemin des Noireaux (réponse des riverains).

POINT SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame ADT-GUILBERT a pratiquement terminé la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde. Il est maintenant opportun d'étudier la présentation de ce document et la mise à disposition pour les habitants de BOISSETTES.

POINT SUR LA DEMANDE D'INTEGRATION DU PARC DE LA VARENNE

Monsieur PIERRAIN a commencé l'étude sur la demande d'intégration du Parc de la Varenne numéros pairs dans le patrimoine de la commune. Une réunion se tiendra en Mairie afin de fixer les étapes à respecter dans ce dossier.

PLANNING DES COMMISSIONS (Sapin, Parc de la Varenne numéros pairs, Travaux)

La commission Sapin se réunira dès que Monsieur FOURNIER aura eut un entretien avec Monsieur POTEAU (VEOLIA) concernant la réfection des branchements plomb restant à réaliser sur la commune.

La commission Travaux de la commune se réunira le mercredi 16 novembre à 14 heures.

La commission d'intégration du Parc de la Varenne numéros pairs se réunira le mercredi 16 novembre à 16 heures.

RELEVE DES DECISIONS : signature de la convention avec le Conseil Général (site Internet)

Dans le cadre des délégations de signature consenties en 2008 par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, ce dernier rend compte des décisions prises en application de cette délibération, à savoir la signature de la convention avec le Conseil Général relatif à la mise en place du site internet.

QUESTIONS DIVERSES

Site Internet de BOISSETTES : Madame ADT-GUILBERT nous rappelle que le Conseil Général doit signer la convention avec BOISSETTES concernant le site de la commune le lundi 7 novembre.

Madame ADT-GUILBERT a participé à une réunion concernant les rejets de la station d'épuration. Une étude sur 3 ans permettra d'observer des problèmes éventuels concernant ces rejets. Madame ADT-GUILBERT propose de participer avec « Seine en Partage » à une intervention en Mars 2012 concernant la propreté des berges de Seine.

Monsieur BARRAULT pose la question de l'entretien des arbres autour du cimetière et dans le cimetière concernant leur devenir (entretien, esthétique,...).

Mademoiselle CHAILLOT rappelle la présentation de la thermographie aérienne réalisée sur l'ensemble de l'agglomération au cours d'une réunion le 8 novembre au Mée sur Seine pour les communes de Boissettes, Seine-Port, Boissise la Bertrand et le Mée ; à destination des propriétaires occupants ou bailleurs. Le Salon de l'Habitat les 9 et 10 décembre à Melun complètera cette présentation en fournissant aux propriétaires qui le souhaitent, le diagnostic de leur habitation.

Le Conseil Municipal souhaite créer un document permettant de vérifier les détenteurs des clés concernant toutes les activités de la commune (école, église, matériel communal,...).

Les membres du Conseil doivent vérifier leurs responsabilités dans les diverses commissions concernant la vie de la commune.

Monsieur le Maire rappelle aux différents membres du Conseil Municipal l'importance de leur présence aux différents comités et commissions et de la CAMVS.

Le Conseil Municipal souhaite que la CAMVS propose pour les années à venir des exemples de mutualisation de ses services de façon à manifester son activité vis-à-vis des habitants du village.

Monsieur PIERRAIN a été élu à la CAMVS délégué de la commune de BOISSETTES au comité de pilotage CAMVS chargé de l'étude des franchissements des Seine.

Un projet de fusion avec la Communauté de commune Seine Ecole est en cours de réflexion par les services de la CAMVS.

Monsieur le Maire présentera ses vœux aux habitants le 8 janvier à 16 heures dans la salle de l'école.

Prochain conseil municipal le vendredi 16 décembre 2011 à 20 heures

Le maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,